



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

Visant à la création de « Maisons du Numérique » pour préparer les jeunes à devenir des usagers et des citoyens éclairés et responsables

Présentée par

la classe de CM2B de l'école élémentaire Paulette Henry

Adresse de l'établissement : Rue des Manguiers, 97600 Mamoudzou

Académie : MAYOTTE

Circonscription : 1^{ère} Circonscription

Députée : Madame Estelle YOUSOUFFA

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le numérique est partout présent dans nos vies : ordinateurs, téléphones portables, tablettes, réseaux sociaux, intelligences artificielles. Il nous est devenu indispensable et son bon usage permet de communiquer rapidement, de créer, de se former, de s'informer et de se divertir.

Cependant des enquêtes récentes montrent que les jeunes de 7 à 12 ans passent en moyenne 14 heures par semaine devant les écrans (contre 2h40 à lire), un chiffre qui monte à 21 heures pour les 13-15 ans (contre 1h25 à lire). Il est aujourd'hui urgent que nous les jeunes apprenions à mieux vivre avec les écrans.

Les effets néfastes des réseaux sociaux sur la santé des jeunes sont nombreux et bien documentés : risques d'addiction, de perte de contrôle, entraînant anxiété, troubles du sommeil, symptômes dépressifs, baisse de concentration et de motivation scolaire. En outre, sur des réseaux sociaux où peuvent se diffuser rapidement moqueries répétées, insultes, diffusion de contenus faux, humiliants, ou inadaptés pour les jeunes, le cyberharcèlement, la violence numérique et les fake news sont une autre source de dangers : risque d'isolement, détresse psychologique, croyances dans de fausses théories et de fausses informations, décrochage scolaire.

L'année 2026 marque une avancée majeure pour la protection des enfants contre les dangers de l'Internet avec la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 26 janvier interdisant les réseaux sociaux aux enfants de moins de 15 ans. Parce que l'éducation au numérique est l'affaire de tous, nous devons à présent accompagner cette loi d'une politique ambitieuse pour ouvrir l'éducation au numérique à d'autres acteurs que l'Éducation Nationale. Un meilleur accès de tous les jeunes à la culture s'était fait après la Seconde Guerre Mondiale par la création des Maisons des Jeunes et de la Culture. Aujourd'hui, nous proposons la création de Maisons du Numérique, des lieux intergénérationnels qui permettront à tous les jeunes de venir apprendre, créer et se perfectionner pour que demain nous puissions vivre avec un numérique plus sûr et plus citoyen.

*

*

*

Article 1^{er}

L'État encourage la création de Maisons du Numérique sur tout le territoire afin de renforcer l'éducation des jeunes au numérique et de développer tout au long de la vie une citoyenneté numérique.

Article 2

Les Maisons du Numérique sont des espaces inclusifs, où des équipes proposeront à tous, jeunes et adultes, une multitude d'animations et de formations gratuites en matière de numérique. Un permis Internet y sera proposé pour préparer les jeunes à entrer sur les réseaux sociaux à 15 ans.

Article 3

Les Maisons du Numérique sont des lieux intergénérationnels de partage, d'apprentissage et de lien social entre jeunes, adultes et seniors pour un numérique citoyen (comprendre la fabrication de l'information et des fake news, s'entraider, mémoires et aides en partage, ...), créatif et ludique (initiation à la programmation, robotique éducative, atelier de fabrication numériques tel que FabLab...). Ce sont des lieux hybrides c'est-à-dire qui fonctionneront en présentiel mais aussi en distanciel.

Article 4

Les Maisons du Numérique viendront compléter et approfondir la formation au numérique dispensée à l'école et au collège (PICS). Les jeunes de 10 à 14 ans y passeront un Permis Internet pour entre autres choses accéder aux réseaux sociaux à 15 ans.

Lorsque les établissements scolaires ne disposent pas d'équipements informatiques suffisants, les Maisons du Numérique seront des lieux dans lesquels les classes se rendront pour se former au numérique et préparer le Permis Internet.